

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET PRINCIPAL

Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14).

Synthèse générale

Les éléments marquants du projet de budget 2016 à souligner sont :

- **La baisse des dépenses réelles du budget de fonctionnement 2016, lesquelles totalisent 2 696 220,04 € à comparer aux 2 884 721,19 € prévues en 2015, soit une baisse, en valeur absolue, de 188 501,15 €.**
- **La municipalité a adopté un ensemble de mesures pour renforcer son autofinancement** dont les principales consistent à diminuer le niveau des charges de gestion courante, mais aussi le niveau de la programmation annuelle en matière d'investissement. L'ensemble de ces dispositions permettent **de ne pas accroître l'endettement de la commune.**
- A noter que l'encours de dette au 1^{er} janvier 2016 du budget principal atteint 3 961 558 € (4 515 355 € avant transfert d'emprunts à la Métropole) alors qu'il était de 4 778 809 € au 1^{er} janvier 2015.

A – Section de Fonctionnement

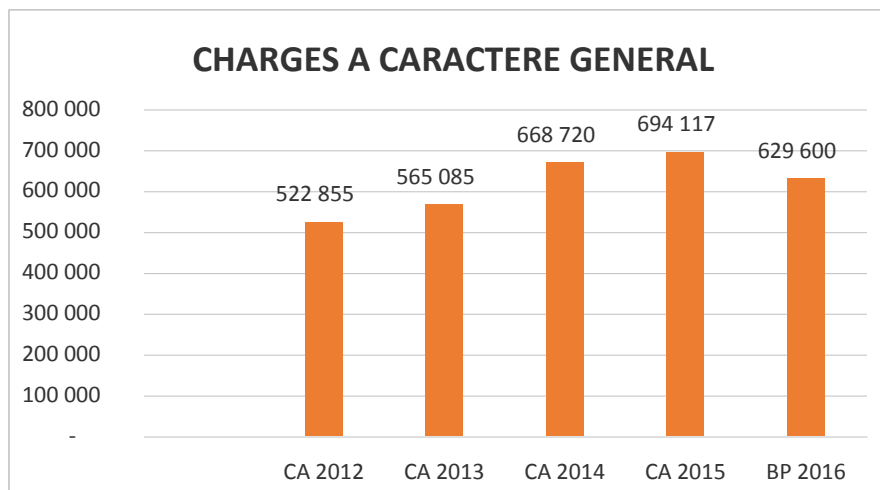
1 – Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous mesure l'évolution comparée des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre (hors dépenses imprévues) inscrites au budget de 2014 à 2016 :

Dépenses de fonctionnement		Budget 2014	Budget 2015	BP 2016	Variation 2015/2016
011	Charges à caract général	691 400	698 771	629 600	- 9,90 %
012	Charges de personnel	1 412 190	1 384 819	1 367 465	-1,25 %
014	Atténuation de produits		22 950	63 200	+175,38%
65	Autres charges de gestion courante	362 180	368 385	241 270	-34,51%
66	Charges financières	196 500	184 000	158 250	-13,99%
67	Charges exceptionnelles	3 000	60 123	843	-98,60%
022	Dépenses imprévues	77 272	165 673	180 000	-9,09%
023	Virement à la section d'investissement	0	0	55 592	
		2 742 542	2 884 721	2 696 220	-6,53%

1.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent **24 % des dépenses réelles de fonctionnement**.
Les réalisations budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :

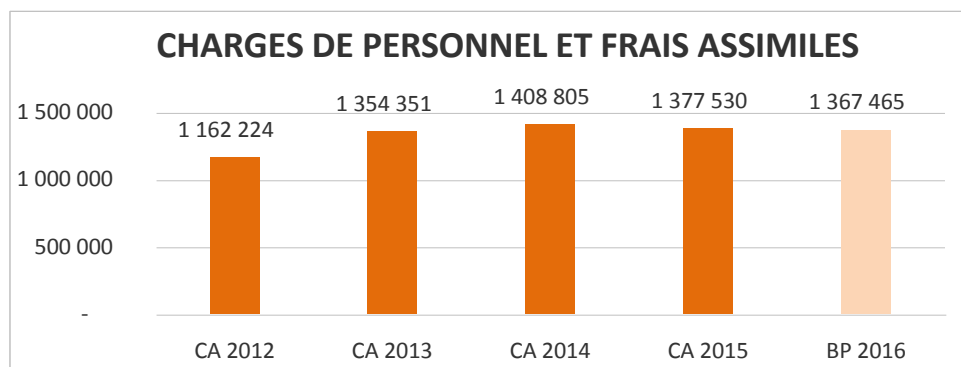


La variation des dépenses du BP 2016 par rapport au CA 2015 provient essentiellement des ajustements à la baisse des crédits : - 65 000 € env. liés notamment au transfert à la Métropole des charges de voirie-espaces verts /nettoisement/DECI/PLU et répartis principalement sur les postes suivants :

- Fournitures de carburant : - 4 000 € env.
- Fournitures d'entretien : - 7 000 € env.
- Fournitures de petit équipement: - 25 000 € env.
- Entretien des voies et réseaux : - 41 000 € env.
- Maintenance : - 4 000 € env.
- Etudes et recherches : - 5 000 € env.
- Restauration scolaire : + 38 000 € env.
- Locations immobilières : - 17 000 € env. (expiration du bail emphytéotique La Poste)

1.2 Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel représentent **52 % des dépenses réelles de fonctionnement** et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :



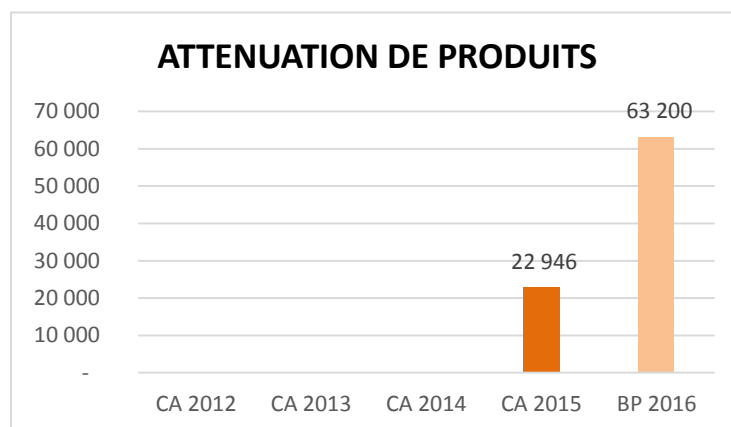
L'évolution à la baisse des dépenses de personnel du BP 2016 par rapport aux réalisations 2015 s'explique principalement par le transfert d'agents à la Métropole, pondéré par des augmentations de masse salariale liées à des évolutions réglementaires (hausse du SMIC et des cotisations retraite au 01/01/2016, hausse de la valeur du point des agents publics) et à des nécessités de remplacement d'agents en indisponibilité physique.

1.3 Chapitre 014 – Atténuation de produits

Comptablement, les atténuations de produits comprennent les comptes qui sont regroupés dans le chapitre globalisé de dépenses 014, « Atténuation de produits ».

Sont visés les transferts de fiscalité entre communes et EPCI (attributions de compensation, dotation de solidarité communautaire) et les prélèvements effectués sur les recettes fiscales (prélèvements FNGIR, FSRIF, FPIC, prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU notamment).

Pour la commune de Cournonsec, seul le reversement de l'attribution de compensation à la Métropole est inscrit à ce chapitre.



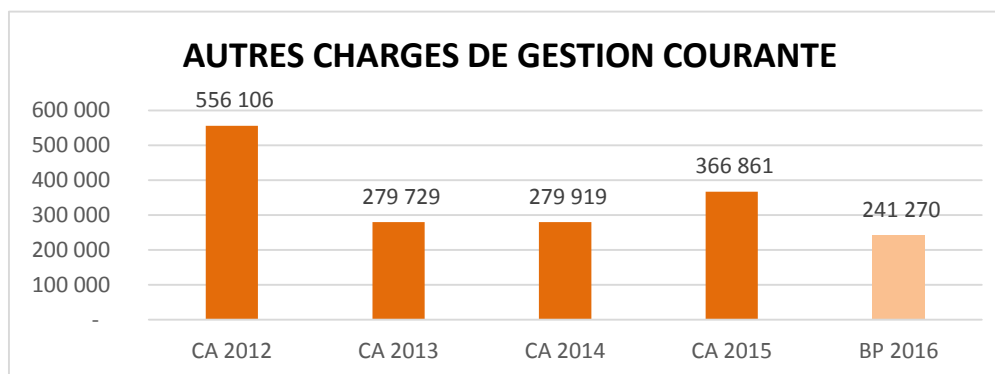
Pour les années antérieures à 2015, aucune réalisation budgétaire n'est enregistrée sur ce compte, dans la mesure où, alors, la commune était bénéficiaire de l'attribution de compensation (AC) pour environ 294 000 €.

Cette charge représente **2,4 % des dépenses réelles de fonctionnement**.

L'AC issue du passage en Métropole, telle que déterminée par l'évaluation des transferts de charges réalisée en 2015, est établie à 22 945 €, à laquelle s'ajoute au BP 2016 une somme de 40 255 € liés au transfert à la Métropole de 2 emprunts au 01/01/2016.

1.4 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent **9,14% des dépenses réelles de fonctionnement** et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :

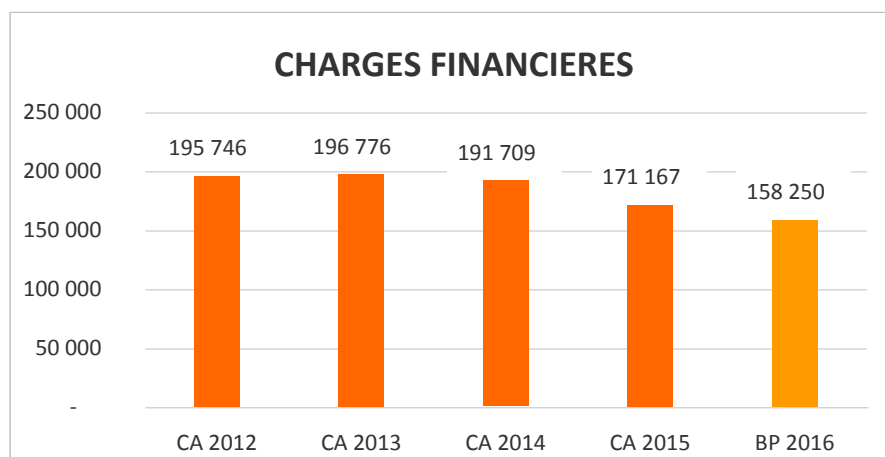


Ce chapitre totalise ainsi 241 270 € en 2016, montant en diminution de près de 34% par rapport au CA 2015, en raison principalement du transfert à la Métropole des dépenses liées au contingent incendie (SDIS).

1.5 Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières budgétisées représentent **6% des dépenses réelles de fonctionnement** et connaissent une légère baisse constante (-20% depuis 2013) pour les raisons suivantes :

- Non-recours à l'emprunt sur les exercices 2013, 2014 et 2015
- Faiblesse des taux d'intérêt depuis 2 ans, qui a une incidence sur la charge financière des emprunts à taux variable
- Transfert de 2 emprunts à la Métropole au 01/01/2016 qui engendre une économie de 18 000 € sur ce poste.



1.6 Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Le chapitre des « charges exceptionnelles » comprend les crédits nécessaires à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs, à hauteur de 843,06 €.

2 – Les recettes de fonctionnement

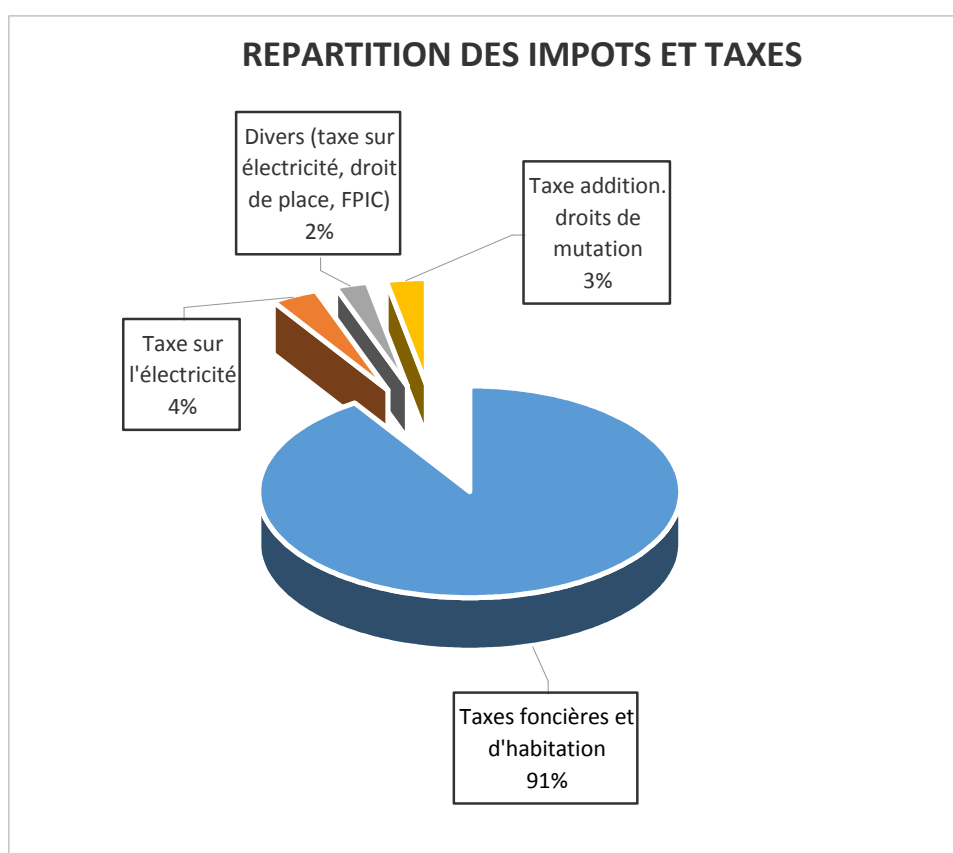
Le budget primitif 2016 atteint 2 696 220 € :

- contre 2 884 721 € au BP 2015, soit une baisse de 6,53%
- contre 2 771 065 € au CA 2015, soit une baisse de 2,70%.

2.1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul **70% des recettes réelles de fonctionnement** et varie de +2,4% par rapport au CA 2015 (1 766 153 au BP 2016 contre 1 724 813 € au CA 2015).

2.1.1 Vue d'ensemble des impôts et taxes



2.1.2 – Contributions directes

Dans le budget 2016, les contributions directes représentent 91% des impôts et taxes et totalisent un produit fiscal de 1 603 053 €.

Bases d'imposition

Les bases fiscales locales des ménages devraient progresser sous l'effet de :

- la revalorisation forfaitaire annuelle des bases +1 % contenue dans la loi de finances 2016;
- la progression « physique » des bases qui résulte de la politique municipale en faveur de la création de nouveaux logements.

Les bases revenant à imposition en 2016 évoluent globalement de 4,2% par rapport aux bases prévisionnelles 2015 pour atteindre les niveaux suivants :

	Année	TH	Taux d'évolution (en %)	TFB	Taux d'évolution (en %)	TFNB	Taux d'évolution (en %)	Taux d'évolution globale (en %)
Bases prévisionnelles	2012	2 594 000		2 314 000		48 500		
	2013	2 937 000	13,22%	2 535 000	9,55%	46 800	-3,51%	11,34%
	2014	3 102 000	5,62%	2 698 000	6,43%	44 400	-5,13%	5,90%
	2015	3 293 000	6,16%	2 852 000	5,71%	45 500	2,48%	5,92%
	2016	3 466 000	5,25%	2 939 000	3,05%	46 100	1,32%	4,21%

Fixation des taux d'imposition 2016 ?

Les taux d'imposition s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les Services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

Les méthodes de fixation des taux sont multiples :

- la méthode habituelle consiste à appliquer aux taux d'imposition appliqués en N-1 un coefficient de variation proportionnelle ;
- la variation différenciée des taux est possible en respectant des règles de lien entre certains taux.

Une réflexion a été menée sur l'évolution à donner au taux du foncier non bâti, égal à 181,74 % en 2015 et assez proche du taux plafond.

Il a été décidé pour l'année 2016 de faire usage des dispositions fiscales relatives à la variation différenciée des taux, de manière notamment à stabiliser la progression du taux de la TFNB, et, partant, à accroître l'écart qui le sépare avec le taux plafond communal correspondant.

Pour l'année 2016, les taux d'imposition sont établis de la façon suivante :

Impôt	Taux 2015	Taux moyen départemental	Taux plafond	Coef. de variation	Taux 2016
TH	20,27 %	29,81 %	62,45 %	1,030094	20,88 %
TFB	26,20 %	27,39 %	68,31 %	1,033206	27,07 %
TFNB	181,74 %	84,08 %	204,51 %	1,000000	181,74 %

2.13 Autres éléments remarquables

Les taxes additionnelles aux droits de mutations perçus sont prévues au budget à hauteur de **55 000 €**, soit environ 9 % de moins que les réalisations 2015 : malgré la note de conjoncture immobilière des notaires de France de janvier 2016 mentionnant une reprise du volume annuel des transactions immobilières, il convient de rester prudent et de n'opérer un ajustement le cas échéant qu'en cours d'année au vu des montants effectivement encaissés.

Le produit de la **taxe sur l'électricité** est estimé à un montant identique à celui perçu en 2015, soit **67 000 €**.

Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour 2016, un montant sensiblement identique à celui perçu en 2015 est prévu, soit **30 000 €**.

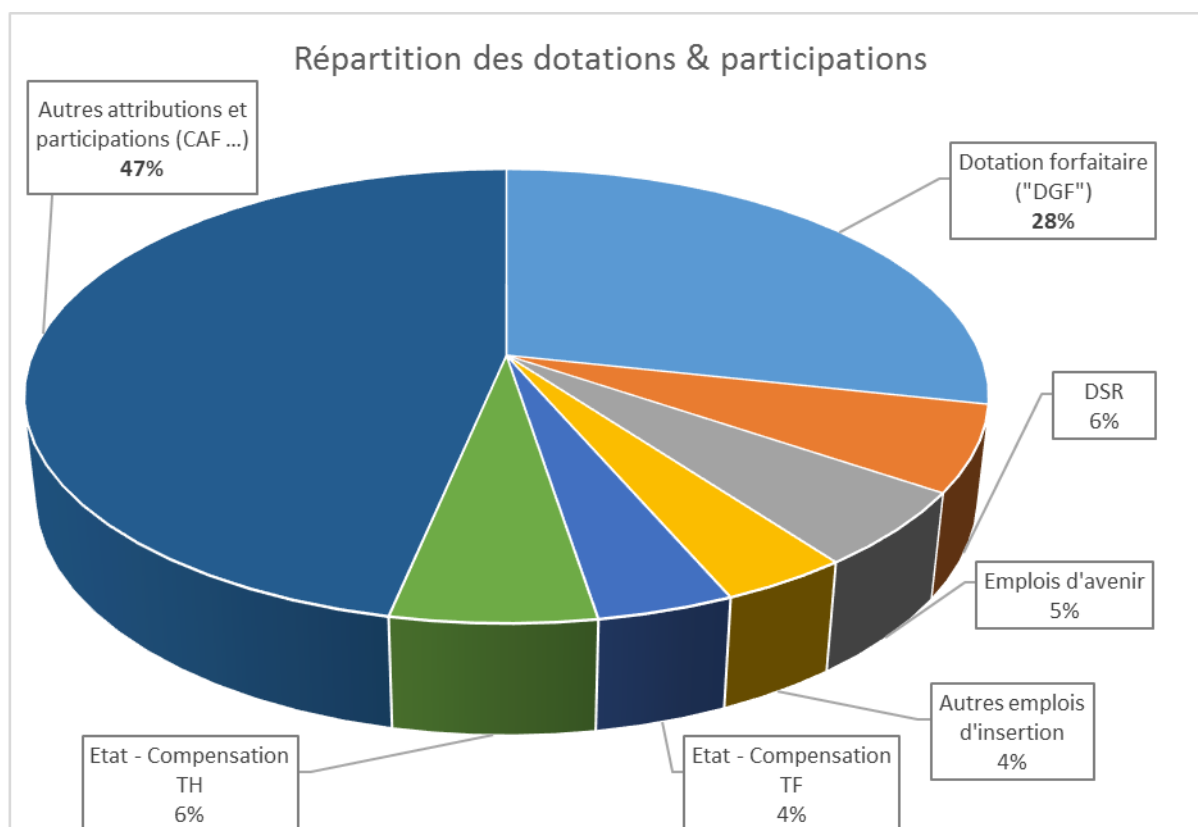
La **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** est estimée à **10 000 €**.

Les autres impôts et taxes (droits de place) n'appellent pas d'observation particulière (1 100 €).

2.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

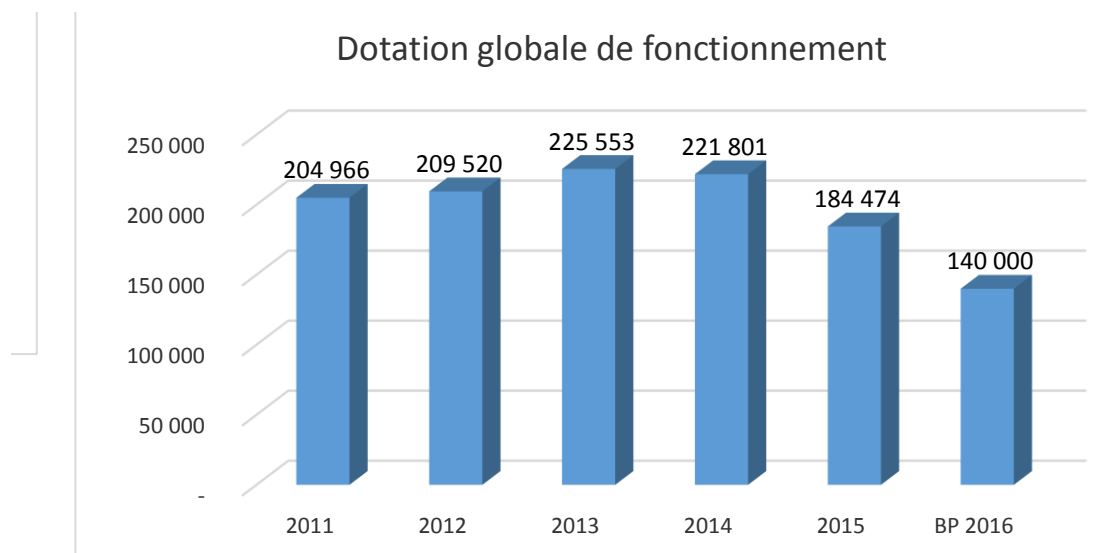
Ce chapitre budgétaire représente **19,64 % des recettes réelles de fonctionnement** et diminue de 2,5% par rapport au budget 2015.

Il est composé des principaux éléments suivants :



2.21 Dotation forfaitaire

Le principal concours financier de l'État est la dotation forfaitaire. L'évolution constatée ces dernières années est la suivante :



On peut constater que malgré la hausse constante de la population, la DGF baisse depuis 2013. A partir de 2014, l'écart s'accroît avec l'effort de contribution demandé à la commune au redressement des finances publiques.

L'hypothèse retenue pour 2016 est une nouvelle baisse de -24%, à hauteur de **140 000 €**, pour tenir compte de la décision de l'Etat de réduire l'enveloppe dite « normée » des concours aux collectivités territoriales de 3,7 milliard d'euros.

C'est une perte de ressource par rapport à 2015 de 40 000 € qui est attendue.

A noter : la DGF n'a pas encore été notifiée à la commune au moment de l'édition de ce document.

2.22 Dotations de solidarité rurale (DSR)

Le deuxième principal concours financier de l'État est la DSR. La commune perçoit la 2^{ème} fraction de la DSR destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique. Le montant de la DSR inscrit au BP 2016 est estimé à 30 000 €, sensiblement identique à celui de 2015 €.

2.23 Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe d'habitation et taxes foncières.

Son montant pour la commune est relativement stable depuis 5 ans.

Pour 2016, les **compensations TH et TF** sont en baisse et s'élèvent à **47 860 €**, contre à 54 273 € en 2015.

2.24 Les autres évolutions remarquables

Concernant les autres participations (articles 7471 et 7488), celles-ci atteignent 274 400 € pour 2016, en hausse de 22 % par rapport au budget 2015.

La répartition de ces recettes est la suivante :

- Etat (ASP) : 44 400 € (prise en charge partielle des salaires des agents sous contrats aidés, soit 2 emplois d'avenir et 3 Contrats d'Adaptation à l'Emploi ;
- Divers organismes : 230 000 € (provenant essentiellement de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse dont le montant de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ).

2.3 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 représente **6,36 % des recettes réelles de fonctionnement**.

Il est en baisse de 59 % par rapport au CA 2015, baisse qui résulte principalement de l'expiration au 31/12/2015 de la convention de gestion provisoire conclue avec la Métropole en vertu de laquelle la commune assurait sur son territoire toutes les compétences transférées et se faisait rembourser les dépenses réalisées en ce sens (remboursements de frais de personnel et de charges à caractère général par la Métropole pour un montant total en 2015 de 267 000 €).

Ce chapitre enregistre également les prévisions de recettes en provenance des usagers des services d'accueil périscolaire pour un montant total de 125 000 €.

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) enregistre quant à lui une stabilité par rapport à 2015, avec 24 000 € de crédits inscrits au BP 2016 (loyer de La Poste 10 000 € + loyers SFR et Orange 10 000 € + petites recettes diverses).

Le chapitre 013 (atténuations de charges) enregistre une constance de crédits au vu du montant réalisé en 2015 eu égard aux informations connues au moment de l'élaboration budgétaire (arrêts maladie et maternité). Ce compte enregistre les remboursements de salaires des personnels en maladie.

Le chapitre 76 (produits financiers) n'appelle pas d'observation particulière. Il est prévu à 0 pour 2016.

Synthèse de la section de fonctionnement

Ce budget de fonctionnement traduit la poursuite des orientations budgétaires fixées par la municipalité visant à maîtriser les finances communales dans un contexte financier général et local tendu. Il vise à dégager des marges de manœuvre permettant d'autofinancer des investissements futurs.

Dans cette optique, est proposé que l'excédent de fonctionnement cumulé 2015 soit affecté pour partie à l'investissement selon les modalités qui suivent.

- le compte administratif 2015 faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
RESULTATS DEFINITIFS		339 457,04 €		84 098,02 €

Il est décidé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- en réserve d'investissement (compte 1068) afin de couvrir les dépenses d'investissement nouvelles ;
- en report de fonctionnement (compte 002).

L'affectation du résultat se décompose comme suit :

Résultat au 31/12 : Excédent de fonctionnement reporté	339 457,04 €
- Affectation complémentaire en réserves – cpte 1068	150 000,00 €
- Affectation à l'excédent reporté "report à nouveau créditeur" – cpte 002	189 457,04 €
TOTAL.....	339 457,04 €

B - La section d'investissement

La section d'investissement totalise 545 740 € représente 16,8% du budget total. Après neutralisation des dépenses prévues en 2015 liées au passage à la Métropole¹, ce budget est en hausse de 41% par rapport à celui de 2015.

1 – Les dépenses d'investissement

1.1 - Chapitre 16 –Emprunts

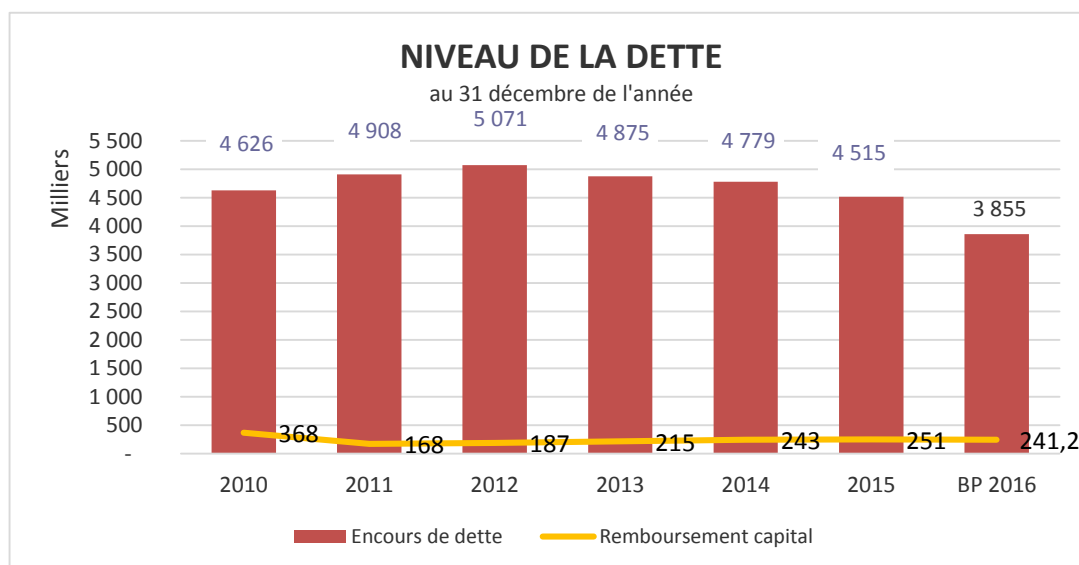
S'agissant des emprunts nouveaux, une prévision de 135 000 € est inscrite au budget 2016 pour procéder à l'acquisition du terrain et du bâtiment ⁽²⁾ de La Poste et des frais notariés associés.

Cette décision constitue un aménagement particulier, justifié par les circonstances, de l'objectif fixé visant à ne pas augmenter le niveau de la dette communale et à ajuster en conséquence le programme annuel d'investissement.

Sur l'exercice 2016, ce sont 6 200 € d'échéance de ce nouvel emprunt qui sont prévues au BP.

Il est à noter toutefois que l'encours de dette diminue de 553 796 € avec le transfert de 2 emprunts à la Métropole au 01/01/2016.

Les tableaux suivants mesurent et comparent l'évolution sur les 6 dernières années de l'encours de la dette, de l'annuité, des intérêts courus échus et du remboursement en capital des emprunts :



On constate une baisse de l'encours de dette depuis 2013.

Le capital à rembourser est prévu cette année pour un montant de 241 200 €.

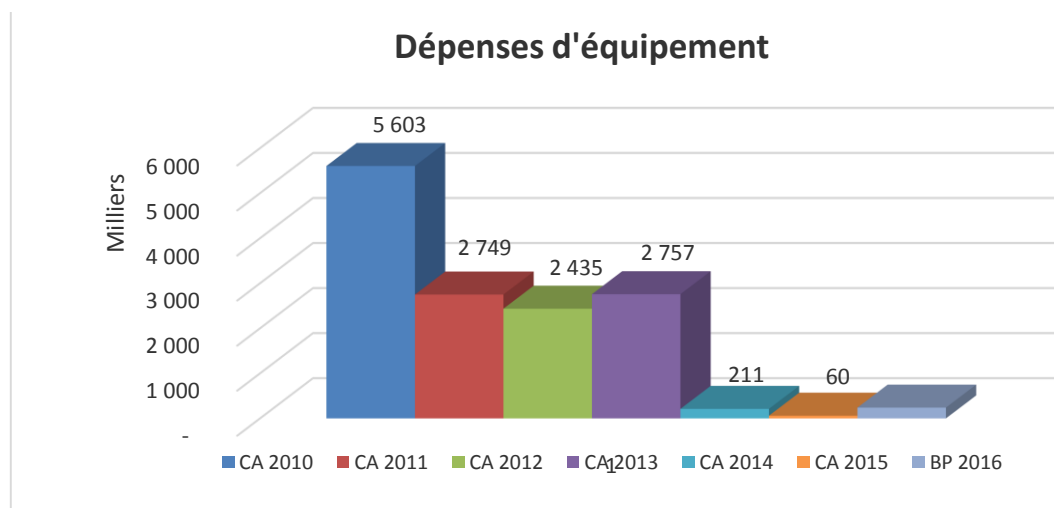
² La commune de Courmonsec a conclu en date du 30 avril 1998 avec la société civile immobilière un bail emphytéotique portant sur le bien immobilier formé par la parcelle cadastrée section B n°2177, comprenant le terrain, d'une contenance totale de 612 m² ainsi que le bâtiment construit (accueillant La Poste et les associations Fil d'Argent et Pious-Pious), dont la surface est d'environ 160 m².

Ce bail emphytéotique expire le 30 avril 2016. Il est assorti d'une promesse de vente moyennant le paiement d'un prix de 126 409 €.

1.2 - Chapitres 20 à 23 Immobilisations

Ces chapitres totalisent près de 239 428 € au budget 2016, montant en augmentation de 124 332 € par rapport au budget 2015 et de 179 528 € par rapport au compte administratif 2015.

L'évolution se présente comme suit sur 6 ans :



Le tableau suivant liste les principales opérations inscrites au programme d'investissement 2016 de la commune.

Chapitre budgétaire 21 – Immobilisations corporelles

- Insonorisation de la classe de petite section de l'école maternelle
- Remplacement de la pompe du chauffage de l'école du Micocoulier
- Renouvellement d'extincteurs des bâtiments communaux
- Remplacement du joug de la cloche de l'église
- Acquisition du terrain et bâtiment La Poste
- Remplacement dalles chauffantes Salle des Fêtes
- Karcher pour services techniques
- Fourniture de 2 jeux ext. à ressort pour l'extérieur Bibliothèque + Parc près du Jeu de Tambourin
- Sonorisation sur véhicule
- Renouvellement informatique (partiel de l'école élémentaire)
- Fourniture d'un lave-vaisselle pour la Cantine

Chapitre budgétaire 23 – Immobilisations en cours

- Mise aux normes d'accessibilité du bâtiment de la Mairie

Total général des dépenses prévues aux chapitres 21 et 23 : 239 428 €.

1.3 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses d'investissement

Les chapitres 10 et 13 enregistrent des reversements de taxes d'aménagement et de subvention à la Métropole, afin notamment de solder le programme de travaux de voirie 2015, pour un montant total de 61 500 €.

2 – Les recettes d'investissement

Un tableau de synthèse permet de mieux appréhender les grandes masses du BP 2016 :

Recettes d'investissement		BP 2014	BP 2015	BP 2016	Variation
024	Produits de cessions d'immobilisation	3 000	5 000	0	
10	Dotations, fonds divers et réserves	186 515	106 700	189 825	+ 77,90 %
13	Subventions d'investissement	126 140	71 400	81 225	+ 13,76 %
16	Emprunts et dettes assimilés	80	400	135 000	+336,50 %
458	Opérations sous mandat	0	159 421	0	-100,00 %
		315 655	342 921	406 050	+18,40%

L'ensemble des recettes de l'exercice 2016 totalise, hors report d'excédent antérieur, 406 050 €.

2.1 Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 189 825 € en 2016 et se décompose en :

- 9 825 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette prévision est calculée par application du taux de 16,404% dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2015 ;
- 30 000 € de taxe d'aménagement (TA) reversée partiellement par la Métropole, laquelle perçoit la totalité de la TA depuis le 01/01/2016 et en reverse une partie aux communes membres en fonction de la part des dépenses de voirie dans la totalité du programme d'investissement de l'année.
- 150 000 € d'affectation du résultat de fonctionnement 2015, afin notamment de couvrir le remboursement du capital de la dette.

2.2 Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Le niveau des subventions d'investissement budgétées est directement lié au programme d'investissement développé au point 1.2 « chapitres 20 à 23 Immobilisations ».

Le chapitre 13 (Subventions d'investissement) totalise 81 225 € en 2016 et se décompose en :

- Programme voirie : 15 000 € du Département en reste à réaliser du programme 2015 d'aménagement des rues du Jeu de Tambourin et de la Vierge ; cette subvention est à reverser intégralement à la Métropole ;

- Réinformatisation de l'école élémentaire : une prévision de 6 000 € est prévue au titre de la réserve parlementaire ;
- Aide aux Maires bâtisseurs : un reliquat 2015 de 13 725 € est prévu ;
- Accessibilité de la Mairie : une prévision de recettes de 30 000 € en provenance de l'Etat est prévue au titre du fond de soutien à l'investissement local + 12 000 € du Département.
- Rénovation du clocher de l'église et mise aux normes élect. : 3000 € du Département.
- Participation pour voies et réseaux : la prévision pour 2016 est de 1 500 €.

2.3 Les autres Chapitres budgétaires en recettes d'investissement

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » prévoit 135 000 € de recette d'emprunt (lire ci-dessus point B 1.1)

Le chapitre 021 enregistre la prévision de virement de la section de fonctionnement. Il s'agit d'une recette d'ordre non suivie d'exécution budgétaire.

Globalement, le besoin de financement d'investissement du budget 2016 (c'est-à-dire Recettes Totales – Dépenses Totales), compte non tenu du solde d'exécution reporté, s'élève à 139 690 €.

Cela signifie que si la section d'investissement est entièrement réalisée au 31/12/2016, le solde d'exécution de l'exercice 2016 sera de - 139 690 €.

Déduction faite du report d'excédent 2015 inscrit au BP 2016 (84 098,02 €), le besoin de financement d'investissement sera donc de : $139\,690\text{ €} - 84\,098,02\text{ €} = 55\,591,98\text{ €}$.

Afin d'équilibrer la section d'investissement du BP 2016 en dépenses et en recettes, un virement de la section de fonctionnement est prévu pour un montant de 55 591,98 €, inscrit au chapitre 021.